



**INSTITUT DE
FORMATION
DES PROFESSIONNELS DE LA
PHARMACIE**

LIVRET D'ACCUEIL



DEUST TECHNICIEN PREPARATEUR EN PHARMACIE

Diplôme BAC+2 avec l'Université de Franche-Comté

IFPP

46 - 50 Avenue Clémenceau | 25000 Besançon

03 81 82 16 71 | informations.cfapharma@gmail.com

www.cfapharma-besancon.com |  CFA pharmacie Besançon - IFPP

Bienvenue



C'est avec un immense plaisir que toute l'équipe et moi-même vous souhaitons la bienvenue dans notre centre de formation. Nous espérons que vous vous sentirez rapidement à l'aise dans nos locaux. Vous allez découvrir notre fonctionnement et je l'espère, vous épanouir, apprendre et faire de nouvelles connaissances qui vous permettront de travailler dans les meilleures conditions possibles. Je suis en tout cas persuadé que votre parcours de formation sera couronné de succès. Nous affichons des taux de réussites moyens sur 5 ans de 84,2%.

Toute l'équipe est à votre disposition pour vous accompagner.

Alain CUSENIER,
Président

Michel JASSEY,
Directeur

MAJ Janvier 2024



Sommaire

- 4.** Bienvenue à l'IFPP
- 7.** Etre apprenti(e)
- 8.** Les cours
- 9.** Les outils
- 10.** L'accompagnement
- 12.** Les engagements
- 13.** Les outils numériques
- 14.** Charte de bonne conduite
- 15.** Informations pratiques





L'IFPP, Institut De Formation Pour Les Professionnels de la Pharmacie est une association agréée, régie par la loi 1901.
Elle est certifiée Qualiopi pour ses actions de formation.

DEUST Préparateur/Technicien en pharmacie
Nomenclature du niveau de qualification : Niveau 5
N° RNCP 35719 - Arrêté du 11/06/2021

L'IFPP DE FRANCHE-COMTÉ : UNE RÉFÈRENCE RÉGIONALE !
PLUS DE 50 ANS D'EXPÉRIENCE DANS LA FORMATION
DES COLLABORATEURS DE PHARMACIENS.
UNE ÉQUIPE ADMINISTRATIVE ET PÉDAGOGIQUE DYNAMIQUE.
UNE FORMATION AUX MÉTHODES PÉDAGOGIQUES INNOVANTES
QUI GARANTIT UNE INSERTION PROFESSIONNELLE.

Chiffres 2023 :

Taux de réussite : 86 %

Taux de rupture 2022/2023 : 13 % (contre 28 % au niveau national)

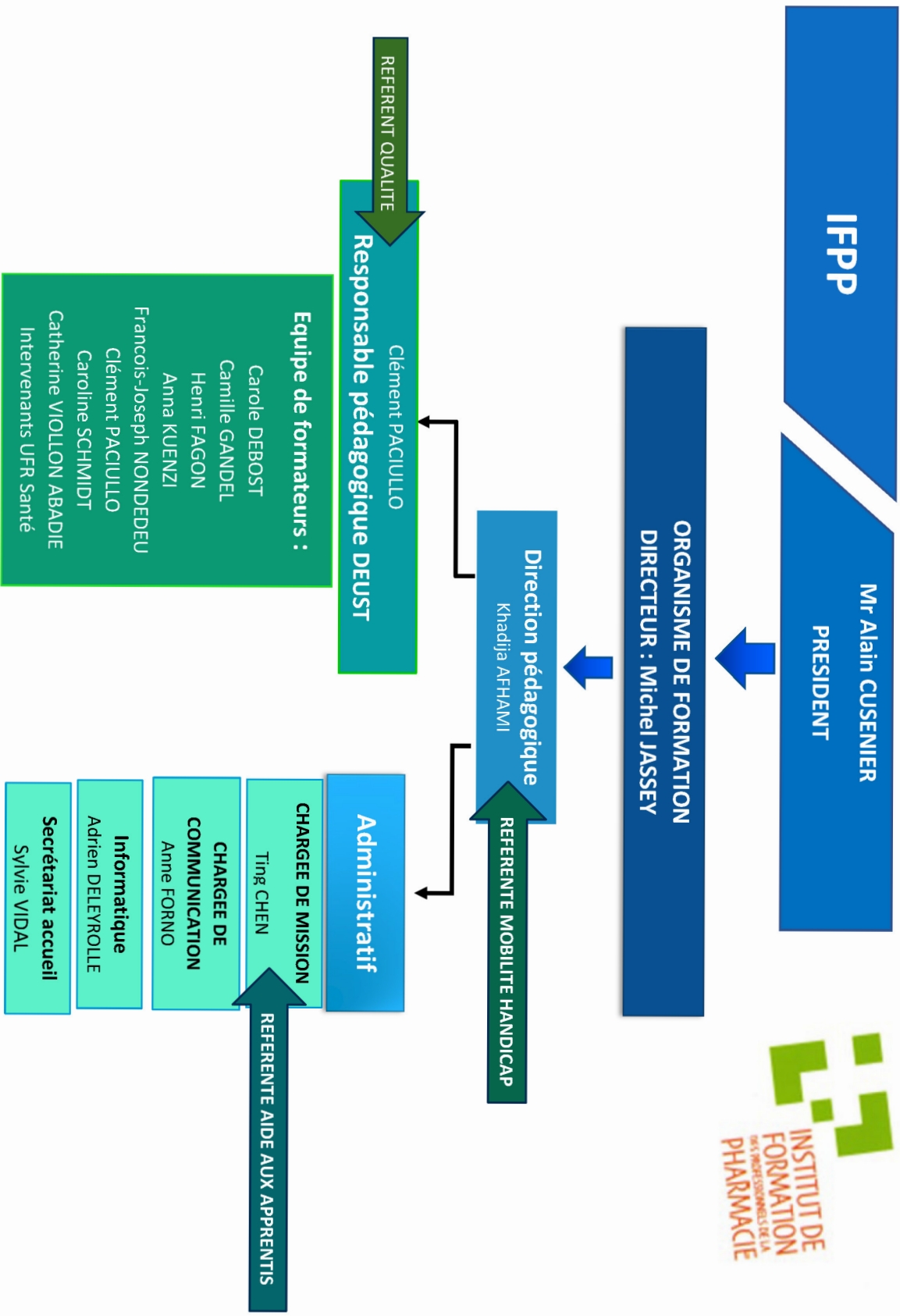
Taux de satisfaction : 85 %

Taux d'insertion professionnelle 3 à 6 mois après la formation :

- 77 % sont en poste
- 23 % en formation

94 % des entreprises d'accueil interrogées
sont très satisfaites et satisfaites de l'ensemble
des prestations de l'IFPP.





Mise à jour décembre 2023



6 salles connectées : vidéoprojecteurs, wifi dont 1 salle informatique avec 20 PC+ webcam

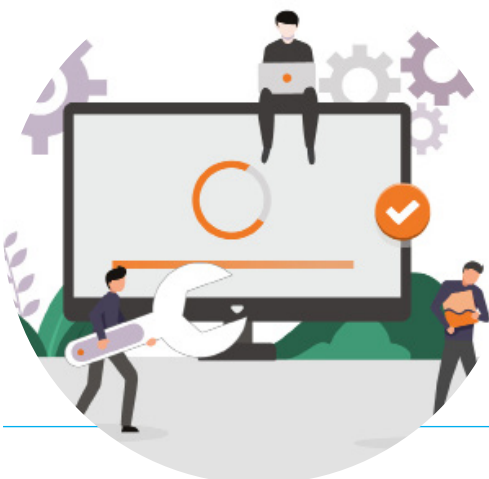
1 salle travaux pratiques : laboratoire de préparations magistrales

3 pharmacies expérimentales : pour les mises en situation professionnelles

1 espace extérieur pour les pauses

1 salle de visioconférence : pour les échanges avec les entreprises

1 espace numérique de travail n°1 au niveau européen : ITS Learning, la plateforme d'apprentissage conçue pour l'enseignement hybride, intuitif, centralisé et personnalisable en terme de contenus.



Etre apprenti(e)

Tout en continuant vos études, vous entrez dans la vie active en signant un contrat de travail conclu avec votre employeur.

- Vous percevez un salaire, en pourcentage du SMIC et en fonction de votre âge et de votre parcours.
- En entreprise, votre Maître d'Apprentissage vous formera et vous prendrez des responsabilités.
- Vous acquérez une expérience professionnelle que vous pouvez valoriser à l'issue de votre formation.
- Vous vous formez à la fois en entreprise et en centre de formation

Votre IFPP vous délivre votre carte d'étudiant des métiers : elle vous donne droit à des avantages et réductions.

En lien avec l'université de Franche-Comté, vous recevrez également une carte étudiante ouvrant droit à l'accès à la bibliothèque universitaire et de nombreux avantages : réduction pour les transports, les tarifs d'entrées dans les musées, cinémas, etc.



Les cours

LES HORAIRES DE COURS

Horaires de présence : de 8h à 12h et de 13h30 à 16h30

Le calendrier d'alternance est transmis aux apprentis et aux tuteurs avant la rentrée.

RETARDS ET ABSENCES

Retards : le passage au niveau de l'accueil du secrétariat est obligatoire avant votre entrée en cours

Absences : les absences sont automatiquement signalées par l'apprenti à l'employeur. Elles doivent être justifiées dans les 48 heures.

Vous devez prévenir l'IFPP de votre absence en appelant avant 10 heures au 03 81 82 16 71.

Toutes les absences injustifiées et retards sont comptabilisés administrativement et conditionnent votre inscription aux examens.



Les outils

LE LIVRET NUMÉRIQUE D'APPRENTISSAGE

Ce livret numérique permet la liaison IFPP/Entreprise. Il est disponible sur l'espace de travail numérique ITS Learning de chaque apprenti dès le début de formation. Son remplissage tout au long de la formation par le tuteur est OBLIGATOIRE.

Il comprend différentes ressources :

- les documents légaux
- le suivi des absences et retards
- le relevé de notes
- le bilan de compétences de l'apprenti
- les bilans des visites d'intégration et pédagogiques

LE PROJET TUTORÉ

Dans le cadre du DEUST, les apprentis ont à produire un projet tutoré par semestre dans le cadre de l'entreprise. Les modalités et objectifs sont précisés dans le livret de formation numérique et vous seront expliqués en détail par un formateur.

Le tuteur en entreprise sera le référent de ce projet.

Au sein de l'IFPP, la référente pour ce projet tutoré et l'évaluatrice pour les 2 ans est Anna KUENZI.



Accompagnement

LA VISITE D'INTÉGRATION

Elle se déroule avant octobre-novembre de la première année d'apprentissage. Un membre de l'équipe pédagogique se rend dans l'entreprise de l'apprenti pour un premier bilan avec le maître d'apprentissage et l'apprenti sur :

- le comportement relationnel de l'apprenti avec l'équipe, le tuteur et l'employeur ;
- son comportement au travail, en termes d'assiduité, motivation, esprit d'initiative et sur sa compréhension, sa rapidité d'exécution et son autonomie ;
- les missions et les tâches réalisées au travail et avec les membres de l'équipe.

Si le besoin s'en ressent, d'autres visites peuvent être programmées afin d'accompagner au mieux ce début de formation.

LA VISITE PÉDAGOGIQUE

Elle se déroule en fin de première année courant mai ou juin. Elle a pour objet de faire le bilan de l'année par rapport à l'entreprise.

- comportement de l'apprenant dans l'entreprise (intérêt porté au travail, curiosité, activités et investissement, qualité du travail, etc...) ;
- appréciation générale des compétences de l'apprenti ;
- remplissage de la fiche «appréciation du tuteur sur les compétences professionnelles»



Accompagnement

LE FORMATEUR RÉFÉRENT

Il organise l'élection des délégués de classe avec nomination des référents pour les réunions IFPP (conseil de perfectionnement, réunion de réflexion, réunion bilan, etc.) ;

Il suit le cahier de texte du groupe ;

Il suit le livret de formation de chacun des apprenants du groupe ;

Il rédige le compte rendu au conseil de classe ;

Il transmet les difficultés/problématiques des apprentis via une fiche de suivi numérique à la responsable pédagogique pour la mise en place d'un accompagnement.

C'est l'interlocuteur qui peut être l'intermédiaire entre le pôle administratif et pédagogique, et l'entreprise.

LA RESPONSABLE PEDAGOGIQUE

La responsable pédagogique occupe une fonction d'encadrement. Dans le centre de formation, elle coordonne et anime une équipe composée de formateurs. Toutefois, sa mission est beaucoup plus vaste et se démarque par sa polyvalence. De manière générale, un responsable pédagogique va :

- orienter et conseiller son équipe pédagogique vers des méthodes d'enseignement afin d'améliorer leurs performances ;
- former son équipe aux stratégies pédagogiques ;
- recruter les membres de l'équipe pédagogique ;
- développer de nouveaux programmes de formation en fonction des besoins et des spécificités de son centre ou de son organisme ;
- accueillir les nouveaux apprentis et veiller à leur bonne intégration ;
- assurer le suivi des stages des apprentis ;
- monter des partenariats avec les entreprises locales dans le but de faciliter les stages des étudiants et de mettre en place des animations qui leur sont destinées.

LE DIRECTEUR

Le directeur de l'organisme de formation délivrant des formations par apprentissage, est chargé de mettre en œuvre l'ensemble des missions que doivent assurer l'IFPP.

Les engagements

LA PHARMACIE S'ENGAGE A :

- Assurer à l'apprenti une formation méthodique et complète dans le métier prévue au contrat. Pour cela, le maître d'apprentissage s'engage à faire exécuter les travaux faisant l'objet de la progression arrêtée d'un commun accord avec l'IFPP ;
- Lui verser un salaire, y compris pour le temps passé à l'IFPP ;
- Lui faire suivre tous les enseignements et activités pédagogiques de l'IFPP dans lequel il est inscrit ;
- Veiller à ce que le livret numérique d'apprentissage soit tenu à jour ;
- Veiller à ce que l'apprenti se présente à l'examen prévu.

L'IFPP EST TENU DE :

- Assurer aux apprentis un enseignement général technique, théorique et pratique ;
- Arrêter avec les entreprises et dans le cadre des programmes définis sur le plan national, les progressions de formation pratique ;
- Désigner pour chaque apprenti, un formateur chargé d'assurer la liaison avec le maître d'apprentissage en entreprise ;
- Diffuser aux entreprises tous documents pédagogiques pouvant aider celles-ci à assurer une bonne formation pratique ;
- Fournir sur l'espace du livret numérique d'apprentissage, tous renseignements permettant à l'entreprise de suivre l'assiduité, le travail et les résultats de l'apprenti ;
- Veiller à l'organisation des sessions d'examens.



Les outils numériques

ITS LEARNING

L'IFPP s'est doté d'un outil pédagogique n°1 au niveau européen.

Notre ENT a une vocation pédagogique forte :

- Diversification et modernisation des pratiques pédagogiques (individualisation des parcours, classes inversées, etc.)
- Gestion de la différenciation
- Outil de création et de médiatisation de contenus
- Gestion de ressources sur étagère
- Gestion des compétences (intégration de référentiels métiers, disciplinaires ou de savoir-être)
- Décloisonnement de l'apprentissage
- Lien avec le service administratif

Une présentation de la plateforme est organisée le jour de la rentrée pour les apprentis et les maîtres d'apprentissage (remise des codes d'accès).

En cas de problème de connexion : formation.cfapharma@gmail.com

MINDVIEW

Mindview est un logiciel de mind mapping professionnel qui vous permet d'effectuer des sessions de brainstorming visuelles, puis d'organiser et de présenter vos idées.

Il est financé par l'établissement.

Ce logiciel est présenté en début d'année.



Bonne conduite

POUR LA REUSSITE DE MON DIPLOME ET DE MA FUTURE VIE PROFESSIONNELLE,

Je m'engage à :

- Respecter le règlement intérieur de l'entreprise et de l'IFPP
- Ne pas utiliser mon téléphone portable pendant les cours (à mettre en mode silencieux sans vibreur)
- Prendre soin du matériel confié et des locaux
- Respecter les personnels ainsi que les autres apprentis de l'IFPP
- Porter une tenue correcte
- Apporter mon matériel scolaire : stylos, classeurs, feuilles, paires de ciseaux, colle, règle, calculatrice, etc...
- Suivre les enseignements et activités pédagogiques de l'IFPP auxquels je suis inscrit
- Effectuer les travaux prévus pour la progression de ma formation
- Respecter les consignes données par les formateurs et accomplir le travail demandé dans sa totalité
- Être attentif, participatif et m'intéresser à mon travail
- Tenir à jour mon livret d'apprentissage numérique

Les formatrices et formateurs s'engagent à faire respecter cette charte dans le but de donner le maximum de chances aux apprentis désireux de réussir leur diplôme et leur vie pédagogique.



Infos

Restauration

Un espace cafétéria est disponible permettant de réchauffer les repas. Vous pouvez conserver votre déjeuner au réfrigérateur pendant votre matinée de cours.

Un espace pique-nique est également accessible dans la cour de l'IFPP. Il est interdit de boire et manger dans les salles de cours, les salles de TP et les couloirs.

Stationnement

Pas de stationnement prévu pour les véhicules des apprenti(e)s excepté pour les personnes à mobilité réduite.

Cérémonie de remise des diplômes et des prix

La soirée de remise des diplômes organisée en octobre/novembre de chaque année remporte un vif succès.

Elle permet la rencontre des maîtres de stage, des formateurs, des administrateurs et des nouveaux diplômés, de nos partenaires et s'agrémentent d'une remise des prix.

Tous nos locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap. **Dans ce cas, veuillez nous contacter pour étudier votre demande et les besoins de compensations nécessaires.**

Restez connectés !

www.cfapharma-besancon.com
FB : CFA Pharmacie Besançon - IFPP
Instagram : Cfapharmabesanconifpp
Twitter : CFApharmabesanconifpp





INSTITUT DE FORMATION DES PROFESSIONNELS DE LA PHARMACIE

46 - 50 Avenue Clémenceau | 25000 Besançon

03 81 82 16 71 | informations.cfapharma@gmail.com

www.cfapharma-besancon.com |  CFA pharmacie Besançon - IFPP